

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 382

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« , sur la base de la fiche mentionnée à l'article L. 4161-1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer dans la fiche de prévention de la pénibilité la déclaration des expositions aux facteurs de pénibilité conditionnant l'attribution de points au salarié.